service presse
Ville de Marseille

dossier de presse

LA « FETE DES VOISINS »

DANS LES QUARTIERS DE MARSEILLE

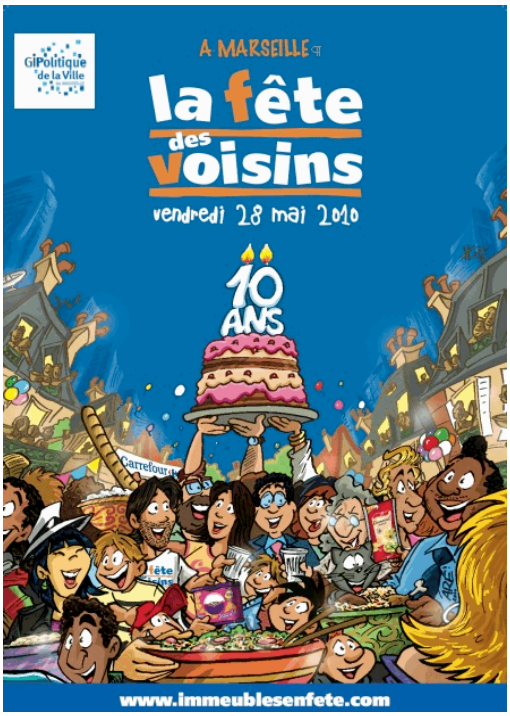

Vendredi 28 mai 2010
Dans divers quartiers de Marseille

Sommaire

I. Présentation de l'opération Fête des Voisins, dans les quartiers de Marseille

II. Mode d'emploi pour une fête réussie

III. Zoom sur le CUCS de Marseille

I. Présentation de l'opération Fête des Voisins, dans les quartiers de Marseille

Le vendredi 28 mai 2010 marquera le **10ème anniversaire** de la Fête des Voisins.

Valérie Boyer, Adjointe déléguée en charge de la Politique de la Ville, **a souhaité associer la Ville et le GIP Politique de la Ville** à cet événement national organisé par des milliers de particuliers, associations, clubs et acteurs locaux, en apportant le soutien du Contrat Urbain de Cohésion Sociale aux **initiatives locales structurées autour d'un projet collectif**, qui fleuriront cette année encore dans les quartiers sensibles de Marseille.

La Fête des Voisins est en effet une vraie occasion pour les habitants de ces quartiers de se retrouver, d'échanger et de partager, de vivre un **moment de convivialité** qui peut permettre de **rapprocher** et de **resserrer les liens**, de créer ou conforter une **dynamique de solidarité** à tisser tout au long de l'année.

Au-delà de la Fête elle-même, c'est la **dimension citoyenne et solidaire** de l'événement que Valérie Boyer a souhaité favoriser et mettre en avant.

En présence d'Atanase PERIFAN, **fondateur de la Fête des Voisins**, elle remettra des **kits d'animation** ainsi que des **diplômes** aux représentants des structures participantes et partenaires de l'opération le jeudi 20 mai à 14h30 en salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Marseille.

GIP Politique de la Ville
VILLE DE MARSEILLE
www.marseille.fr
fête des Solidarités de Proximité
Fédération Européenne
Valérie BOYER
Députée des Bouches-du-Rhône,
Adjointe au Maire déléguée au Grand Projet de Ville,
aux Projets de Rénovation Urbaine et au Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
Présidente des GIP Politique de la Ville et Grand Projet de Ville
et
Atanase PERIFAN
Président de la Fédération Européenne des Solidarités de Proximité
sont heureux de remettre le
Diplôme du « Bien Voisiner »
à
pour son implication exemplaire
dans le développement de la solidarité
Fait à Marseille, le 20 mai 2010

Une **trentaine d'associations, amicales de locataires, CIQ ou centres sociaux** a répondu favorablement à l'invitation et à l'offre de concours proposé par le GIP Politique de la Ville de Marseille pour cette 10ième édition [1].

[1] Cf liste jointe

II. Mode d'emploi pour une fête réussie

Créée par Atanase PERIFAN et l'association Immeubles en Fête en 1999, la Fête des Voisins est devenue l'occasion de rencontrer ses voisins pour développer la convivialité, afin de **rompre l'anonymat et l'isolement** qui règnent souvent dans nos villes.

Dans une société où se développent le repli sur soi et la peur de l'autre, cette initiative répond à la conviction que connaître ses voisins permet de **mieux vivre ensemble**.__ Au-delà d'une soirée de fête dans l'année, l'objectif est de renforcer au quotidien les petits services entre voisins et même une **solidarité de proximité**.

L'édition 2009, relayée en France par 670 mairies et bailleurs sociaux partenaires, a été un formidable succès. Plus de 6.5 millions de Français y ont participé.

Cet événement a largement dépassé nos frontières avec aujourd'hui la **"Journée Européenne des Voisins".**

Lors de la dernière édition, le 26 mai dernier, plus de **8,5 millions d'Européens** se sont mobilisés, dont **6,5 millions de Français**. Au total, plus de 1 000 mairies, bailleurs et associations ont participé, dont 670 en France et 450 en Europe et dans le monde.

L'organisation est simple. Aucune compétence n'est requise, il suffit d'une pincée de générosité et d'un soupçon d'enthousiasme !

1 Repérez un lieu, une cour, un jardin, un hall d'immeuble ou le trottoir d'une rue s'il n'y a pas d'autres espaces à disposition. En un mot, un lieu facile d'accès et idéal pour se regrouper à plusieurs immeubles ou pavillons.

2 Communiquez ! Pour avertir vos voisins, c'est très simple, il suffit de se procurer l'affiche et les invitations dans les mairies ou dans les organismes HLM participant à l'opération. Elles sont aussi téléchargeables sur le site : www.immeublesenfete.com

3 Placez une affiche en précisant l'heure et le lieu de l'apéritif, puis pensez à glisser les invitations dans les boîtes aux lettres ou sous les paillassons.

4 Sensibilisez et regroupez ainsi vos amis, vos voisins, votre gardienne d'immeuble, votre syndic de copropriété… pour n'oublier personne !

A côté des initiatives privées et des particuliers, l'idée de Valérie Boyer, au titre de sa délégation d'Adjointe au Maire en charge du CUCS et Présidente du GIP Politique de la Ville, était bien évidemment d'encourager les **initiatives locales collectives**, à soutenir pour **renforcer des dynamiques structurantes**.

L'objectif n'est pas ici de soutenir des fêtes isolées ou des événements éphémères, aussi sympathiques qu'ils puissent être, mais bien d'accompagner des liens et dynamiques plus profondes, sur lesquels s'appuyer tout au long de l'année, notamment dans les **opérations d'amélioration du cadre de vie et de rénovation urbaine**, portées notamment par le **Grand Projet de Ville** (GPV) de Marseille, et confortées par les équipes territoriales du **CUCS de Marseille**.

III. Zoom sur le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Marseille

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille adopté le 19 mars 2007 par le Conseil municipal a retenu et élargi les priorités d'intervention préconisées par l'Etat : habitat et cadre de vie, emploi, insertion et formation, réussite éducative, prévention de la délinquance et politique judiciaire de la ville, citoyenneté et accès aux droits, santé et culture.

Le cadre d'intervention

A la suite des dispositifs contractuels successifs mis en place en matière de Politique de la Ville et en application des orientations adoptées par le Conseil Interministériel des Villes (CIV) du 9 mars 2006, le CUCS est signé par la Ville de Marseille, l'Etat/Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), le Conseil Régional PACA, le Communauté Urbaine MPM, la Caisse d'Allocations Familiales 13, l'Association Régionale des Organismes HLM Provence Corse.

La Municipalité et les cinq partenaires formalisent leurs orientations, leurs priorités et leurs engagements financiers sur des territoires d'intervention prioritaires, pour une période de 3 ans (2007-2009), renouvelable après évaluation.

La Ville de Marseille s'est ainsi engagée à consacrer chaque année 3,7 millions d'euros pour cette politique, en plus de la mise à disposition de personnels et des moyens logistiques nécessaires à sa mise en oeuvre.

Le Groupement d'Intérêt Public Politique de la Ville, présidé par Valérie Boyer, assure la mise en œuvre et le suivi administratif et financier du CUCS, de l'instruction et contrôle des projets associatifs, à l'évaluation des actions financées.

<u>Les périmètres d'intervention prioritaires</u>

Ces périmètres représentent plus d'un tiers du territoire marseillais et touchent près de la moitié de ses habitants (380 000 habitants).

Ils concernent aussi bien des grands ensembles d'habitat social dégradé que des noyaux villageois anciens, le centre ville de Marseille que ses quartiers Nord, ou des poches de précarité dans des quartiers plus résidentiels (Sud et Est de la ville).

Cette géographie prioritaire est plus vaste que les périmètres des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) (dont le découpage date de 1996, et qui doit être révisé au niveau national en 2010). Elle a été définie en 2007 sur la base d'études territoriales poussées et de l'analyse d'indicateurs socio-économiques (données INSEE, ANPE, CAF, enquêtes sociales organismes HLM,…).

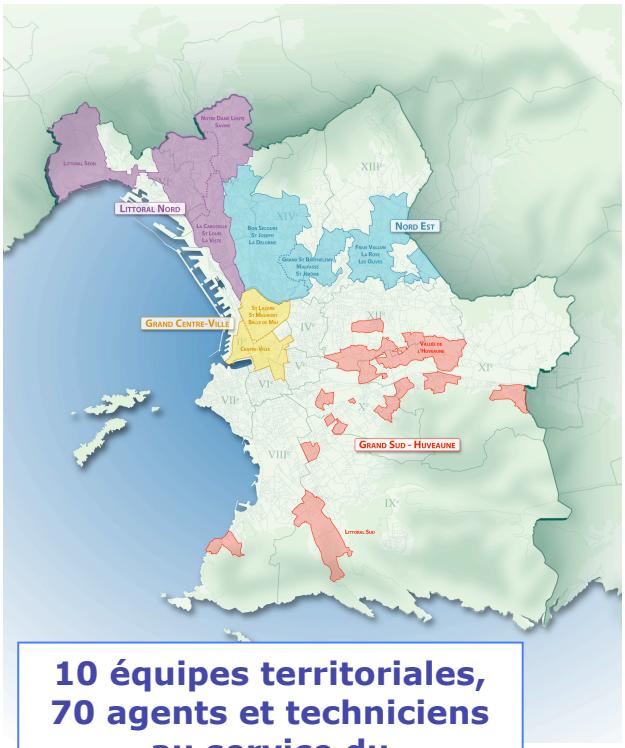

10 équipes territoriales, 70 agents et techniciens au service du développement des quartiers de Marseille

Les objectifs

Les Objectifs du CUCS et de ses signataires :

- **lutter** de manière spécifique et prioritaire **contre les processus d'exclusion sociale** dans lesquels se trouvent ces quartiers de la ville et leurs habitants,
- mettre en œuvre et coordonner l'ensemble des dispositifs publics en vue de **rattraper et combler les retards**,
- reconstituer les bases d'une **cohésion sociale**, **combattre l'inégalité sociale**, les **discriminations**, la dégradation de l'environnement, de l'habitat, des conditions de vie,…
- **apporter des solutions aux problèmes multiples d'exclusions sociales et urbaines**, et améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté.

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, cette politique recouvre une grande diversité de champs d'interventions et s'inscrit en complément des autres grandes politiques publiques (logement, éducation, emploi,…), également appelées « de droit commun ».

Les principes et les champs d'intervention

Le principe d'action du CUCS repose sur :

- une **mise en synergie** tentant d'agir sur tous les **leviers** à la fois : développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé,…
- une **mobilisation des ressources et des acteurs** (services publics, bâilleurs sociaux, associations,…) et l'apport de moyens supplémentaires et concentrés sur ces quartiers (principe de discrimination positive)
- un travail institutionnel et de terrain, s'appuyant sur un **partenariat** fort et la **transversalité**.

Les **sept thèmes prioritaires** du CUCS sont ainsi :

- l'habitat et le cadre de vie, les déplacements
- l'emploi, l'insertion, la formation
- la réussite éducative
- la prévention de la délinquance et la politique judiciaire de la Ville
- la citoyenneté et l'accès aux droits
- la santé
- la culture (ce qui constitue une spécificité marseillaise)

Sur ces thèmes stratégiques, le CUCS permet de mobiliser des **financements spécifiques** pour la réalisation de projets s'inscrivant dans des problématiques territoriales.
Ces projets peuvent être publics, mais être également portés par des acteurs locaux et associatifs, qui proposent et montent des actions contribuant au développement local.

Sur la base de diagnostics territoriaux et de l'identification des problématiques et enjeux spécifiques des quartiers :

- des **orientations prioritaires** et le programme d'intervention concerté correspondant sont arrêtés par tous les partenaires et leurs services,
- un **appel à projets associatifs** est lancé annuellement pour répondre aux besoins repérés.

Les projets retenus dans ce cadre sont validés et co-financés par l'ensemble des partenaires du CUCS.
Les **orientations et priorités à renforcer pour la Ville de Marseille** : l'égalité hommes/femmes, la lutte contre les discriminations, la prévention sanitaire et sociale, la prévention des ruptures éducatives et cela, dans le respect constant de **procédures d'instruction et de contrôle strictes**.

Les chiffres

Dans le cadre de l'appel à projets 2009

- plus de 450 associations ont ainsi été soutenues
- près de 900 projets financés

- pour un total de subventions CUCS s'élevant à 10,5 M€
- dont plus de 3,5 M€ accordés par la Ville de Marseille
- dont plus d'1/3 concernant la Réussite éucative

L'évaluation

Dès l'origine, le CUCS de Marseille a prévu un dispositif et des outils d'observation, de suivi et d'évaluation de ses programmes d'actions.

Les éléments d'analyse de ces programmes ainsi que les éléments de contexte identifiés grâce notamment à l'Observatoire des Quartiers, doivent permettre :

- de **contrôler le bon usage des subventions** et financements publics, de mesurer l'efficacité de l'action publique et d'en apprécier l'impact ;
- d'**améliorer le fonctionnement** et la qualité du service, de mobiliser les acteurs et les partenaires, d'ajuster ou de modifier les programmes et les pratiques ;
- de **mieux communiquer** et faire connaître l'action engagée et les efforts consentis ;
- de produire de la connaissance et de donner du sens à l'action publique, d'aider à la définition des orientations et des priorités, d'**aider à la décision et au pilotage stratégique**.

Elle s'appuie sur des volets complémentaires :

- le suivi, le bilan et l'évaluation des programmes d'actions du CUCS
- l'Observatoire des Quartiers
- les enquêtes Habitants

Les autres dispositifs

Le CUCS est également le pilote ou le partenaire d'autres dispositifs de lutte contre les ségrégations sociales et urbaines.

Il est partenaire et intervient notamment en accompagnement des opérations d'aménagement ou de rénovation urbaine, particulièrement les **projets ANRU**, et travaille à ce titre avec le Grand Projet de Ville (GPV) de Marseille.
Il est également partenaire de la **Maison de l'Emploi** de Marseille et s'inscrit dans la préparation et l'appel à initiatives du dossier **Marseille Provence 2013**.
En plus du **Programme de Réussite Educative** (PRE), le CUCS porte à travers le GIP Politique de la Ville, les **Ateliers Santé Ville** (ASV) de Marseille. Ce dispositif

partenarial est destiné à rapprocher acteurs et professionnels de santé pour l'élaboration de programmes de santé publique à l'échelle locale, associant les habitants à la démarche. Leur objectif est là aussi de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, et d'améliorer l'accès à la prévention et aux soins des populations des quartiers en difficulté. Trois ASV sont financés sur Marseille : Centre Ville, Nord et Santé Mentale.

Contacts presse

Attaché de presse : **Charlène GRIMAUD**
04 91 14 64 76
cgrimaud@mairie-marseille.fr

Responsable : **Corinne FERRARO**
04 91 14 65 23
cferraro@mairie-marseille.fr

Contact CUCS : **Thomas MERCIER**
04 91 55 43 73
tmercier@mairie-marseille.fr